

Les crédits

pas s'isoler, et la dualité linguistique constitue un atout indéniable.

• (1255)

Ayant oeuvré dans le milieu de la diplomatie et des relations internationales, je peux vous assurer que remettre en question toute la politique des langues officielles revient à ignorer la réalité du monde d'aujourd'hui. Les marchés se joignent pour former de vastes blocs économiques qui établiront les règles du jeu à venir. Des progrès réalisés dans la technologie de l'information, comme la rediffusion par satellite, ont radicalement changé la notion d'espace et de temps.

Le succès de notre pays est étroitement lié à notre capacité de communiquer dans les langues d'autres peuples et d'apprécier leurs cultures. Dans un monde constitué d'environ 200 pays et où sont parlées quelque 6 000 langues, le Canada n'est pas le seul à avoir plus d'une langue officielle. Le fait d'avoir deux langues officielles qui sont répandues dans le monde—le français est la langue officielle dans pas moins de 25 pays, l'anglais dans 33—ne peut être qu'à notre avantage.

Outre l'enrichissement qu'elle apporte sur le plan personnel, la connaissance des deux langues officielles permet à notre pays d'être mieux à même de nouer des relations commerciales avec divers pays. Il n'est pas étonnant que nos principaux concurrents—comme le Japon et l'Europe—attachent une importance croissante à l'enseignement de langues secondes dans leurs écoles. Ils sont en train de se préparer au monde moderne. Ne devrions-nous pas en faire autant?

La question des langues officielles ne se limite pas exclusivement aux aspects financiers. Comme l'atteste notre histoire, la dualité linguistique est l'une de nos caractéristiques fondamentales en tant que société. Si l'on considère que 96 p. 100 de la population a pour langue première le français ou l'anglais, on ne peut nier la coexistence de ces deux langues principales dans notre pays.

En cette période de compressions de dépenses, certains se demandent si l'on ne devrait pas tout simplement abolir la politique des langues officielles. D'autres s'entêtent à mettre l'accent sur le coût de cette politique sans tenir compte de sa valeur réelle.

[Français]

Pour ma part, je suis fermement convaincu qu'il nous faut plus que jamais promouvoir l'usage et la diffusion des deux langues officielles et faire en sorte qu'elles soient enseignées partout au pays. Le développement des communautés en situation de minorité, tout comme d'ailleurs celui de notre pays, passe par l'éducation. Il faut donc que tous les efforts, l'énergie et le temps consacrés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire portent fruit.

Par le truchement de mesures spéciales en matière de gestion et d'enseignement postsecondaire, nous avons fait progresser les questions prioritaires pour les communautés francophones et nous entendons poursuivre dans cette voie. Nous travaillerons également à favoriser le développement économique des com-

munautés francophones, ce qui nécessitera la participation d'autres ministères et d'autres organismes.

J'ai l'intention de faire appel à mes collègues pour promouvoir les langues officielles, tâche qui m'est confiée à titre de ministre du Patrimoine canadien. Il faut renouveler le partenariat avec les communautés de langue officielle et moderniser notre approche. Je m'interroge finalement quant à la possibilité d'explorer d'autres avenues encore relativement méconnues qui offriraient aux communautés des possibilités quasi infinies pour se tailler une place non seulement sur la scène nationale, mais également dans le concert des nations. Je pense, par exemple, à l'autoroute électronique et à tout l'espace des télécommunications.

Pourquoi ne pourrions-nous pas tirer parti de cette autoroute, notamment pour étendre et diversifier les services éducatifs aux francophones des régions éloignées? Ce potentiel technique ne pourrait-il pas servir à créer un réseau, un espace électronique francophone destiné aux francophones? Ce sont là des questions que je compte approfondir avec mes collaborateurs et mes collègues. Je veux regarder l'avenir, je veux regarder comment nos langues officielles peuvent contribuer à l'épanouissement et au développement du Canada. Mais je suis déjà convaincu que de posséder deux langues officielles constitue un atout indéniable pour notre culture et notre présence dans le monde.

• (1300)

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, le Parti réformiste nous propose aujourd'hui une motion, et pour le bénéfice de la population qui nous écoute, j'aimerais maintenant en refaire lecture et ensuite commenter un certain nombre d'aspects qui m'apparaissent particulièrement importants et sur lesquels je crois que chacun et chacune doit se faire une opinion. La motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait:

- a) modifier la Loi sur les langues officielles de manière à refléter le principe du «bilinguisme territorial», soit que le français devrait être la langue prédominante au Québec et l'anglais la langue prédominante dans les autres provinces, et que les minorités de langues officielles devraient avoir accès aux services du gouvernement fédéral dans leur propre langue dans toute partie du pays où cela est justifié par la demande publique locale;
- b) continuer de faciliter l'usage de l'anglais et du français dans les débats et autres travaux du Parlement, dans les procès-verbaux et les journaux du Parlement, dans les tribunaux fédéraux, et en tant que langues de la législation fédérale; et
- c) éviter de dépenser de l'argent sur les aspects de la langue qui tombent sous la compétence exclusive des provinces.

Monsieur le Président, lorsque cette motion nous a été présentée par le Parti réformiste, l'orateur à ce moment a mentionné, et je le cite:

[Traduction]

—la Loi sur les langues officielles n'est pas efficace.

[Français]

Je suis d'accord avec cet énoncé. Effectivement, je crois même que le commissaire aux langues officielle lui-même l'a souligné, c'est-à-dire que cette loi ne donne pas tous les résultats qu'on serait en droit d'attendre.